

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 40 francs par an.

Des abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à l'ég.)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les faits de la semaine

Peu s'en est fallu que l'incohérence d'une discussion ne transformât M. Millerand en ministre de la guerre. A propos de dispenses militaires accordées aux élèves de certaines écoles dépendant du ministère du commerce, M. Le Hérisse, puis M. Gonzy ont déposé des projets de résolution relatifs à la réduction du service militaire et qui ont amené MM. Krantz, président de la commission de l'armée, et Pourquery de Boisserin à la tribune; ces messieurs entamaient la discussion de la loi sur le recrutement, lorsque le président a fait remarquer qu'elle n'avait qu'un rapport très lointain avec le budget du ministère du commerce. M. Bertaux a remis les choses au point en faisant décider que ces projets de résolution seraient discutés à leur place, avec le budget du ministère de la guerre.

M. Millerand l'a échappé belle; ministre de la guerre, même à son insu! c'était la honte finale et l'insulte certaine de la part de ses anciens amis.

Attendant le budget et ne voyant rien venir, le Sénat discute tour à tour la loi sur les patentes le vendredi, et il a terminé mardi dernier l'examen de la loi sur la santé publique. Il aurait été plus logique de placer cette dernière discussion le vendredi, puisque le jeûne de ce jour a été indiqué comme mesure d'hygiène et quand on fait de l'hygiène on n'en fait jamais trop.

A peine les débris de l'Exposition de 1900 achèvent-ils de disparaître, qu'on se préoccupe d'une autre exposition: celle d'Hanoï. Primitivement fixée au 1^{er} décembre 1901 elle a été remise au 3 novembre 1902. Il paraît que tout ne va pas comme on le désirerait. La faute n'en est pas à M. Doumer qui a fait tout son possible pour que l'exposition — exclusivement réservée aux produits français — fasse connaître avantageusement nos marchandises et facilite l'exportation française en Indo-Chine.

Malgré cela, les adhésions sont restées rares, par suite de la difficulté qu'ont les exposants à être efficacement représentés. Uncertain comités'est attribué une investiture officielle et il a réussi à paralyser l'action de l'Office Colonial. Les exposants ou du moins ceux qui veulent exposer, sont induits en erreur par suite de manœuvres incompréhensibles; on veut leur donner comme obligations des mesures simplement décrétées, par ce comité, qui paraît travailler à l'échec de l'Exposition. Il en résulte un découragement sérieux parmi les négociants qui ne savent plus à quoi s'en tenir. Ils n'osent pas s'adresser aux entreprises privées qui leur fourniraient les moyens d'être efficacement représentés et ils ne veulent plus d'un comité qui veut posséder tous les pouvoirs.

Le résultat de ces questions personnelles... ou politiques, peut-être de faire échouer l'Exposition d'Hanoï, de discréditer nos produits et d'ouvrir l'Indo-Chine aux produits étrangers.

Qui donc mettra un peu d'ordre dans tout cela. L'affaire en vaut la peine.

Les tentatives de la Hollande ont échoué et la reine Wilhemine, se montre paraît-il irritée de l'intransigeance des délégués boërs. Ceux-ci avaient immédiatement rendu publique une déclaration par laquelle ils affirmaient n'avoir jamais demandé la paix et la reine attribue à cette affirmation l'insuccès de sa tentative.

La guerre continue donc et l'Angleterre vient d'expédier de nouveaux renforts. Les marches et les contre-marches anglaises dans l'Orange ou le Transvaal ne donnent que des résultats dérisoires et on peut se demander si réellement les Boërs ont besoin de demander la paix. Elle leur sera probablement accordée sans qu'ils aient à la réclamer, par lassitude de l'envahisseur.

La Turquie et la Bulgarie sont décidément de délicieux pays. Des brigands capturent une américaine, Miss Stone, et réclament une rançon formidable. On la leur apporte, ils refusent de l'accepter, parce qu'ils ne sont pas en sûreté en la recevant. Ils craignent, les pauvres gens, que leur tendant les dollars de la main gauche on ne leur mette la main droite au collet; du moins ils feignent de le croire, ils connaissent trop bien les autorités de leur pays pour avoir une réelle inquiétude à ce sujet, mais ils trouveraient sans doute plus avantageux de toucher la rançon dans un lieu où ils pourraient garder l'argent et les porteurs pour réclamer de nouvelles sommes. Qu'en disent nos confrères qui avaient annoncé la délivrance de Miss Stone et qui l'avaient interviewée! Dès que les Américains sont mêlés à une histoire, on peut être certain de voir des canards s'envoler.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février 1902

La Chambre continue la discussion du budget du commerce.

M. Cochin dit que l'on distribue avec arbitraire les médailles d'honneur aux vieux ouvriers.

Les chapitres 19 à 26 sont votés après quelques observations.

Sur le chapitre 26 bis une subvention de 10.000 fr. est votée pour la Fédération des Bourses du travail dont le concours a été précieux pour parer aux dangers du chômage qui pouvait suivre l'Exposition de 1900.

M. Chastenot soutient que les comptes de l'Exposition échappent à tout contrôle.

M. Millerand répond que M. Picard n'a pas terminé son rapport général sur l'Exposition.

Puis le budget du commerce est voté.

La Chambre passe au budget des colonies.

M. Brunet présente quelques observations d'ordre général sur ce budget.

Séance de l'après-midi

M. Mesureur, vice-président, préside.

La Chambre vote sans débat un projet portant modifications à la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Puis la discussion générale du budget des colonies est reprise.

M. Louis Brunet signale l'excès des dépenses qui sont imposées aux colonies sans que celles-ci soient admises à présenter leurs observations au sujet de ces dépenses.

M. Brunet demande l'assimilation des colonies à la métropole.

M. Decrais répond qu'avant d'établir un nou-

veau régime aux colonies, il faut attendre les effets de celui qui fut établi il y a 2 ans.

La discussion générale close, la Chambre passe au vote des chapitres, dont 25 sont votés sans débat.

Sur le chapitre 26 M. Etienne demande un relèvement de la subvention accordée à la Nouvelle-Calédonie: le ministre s'y oppose.

Sur le chapitre 35, M. Biennu-Martin dit qu'il faudrait entrer dans une période de décroissance des dépenses militaires du budget colonial.

M. l'amiral Rieunier présente des observations sur les crédits des troupes coloniales.

M. Decrais dit qu'il faut cependant agir avec prudence, car les dépenses sont nécessaires, quoique leur diminution s'impose.

M. de Montebello se plaint qu'on envoie dans les missions coloniales des officiers de la métropole alors que ce sont les officiers coloniaux qui devraient être désignés.

Il dépose une motion en ce sens, motion qui repoussée par la commission est néanmoins adoptée par la Chambre.

Par 317 voix contre 220 la Chambre vote une augmentation de 22.000 fr. correspondant au maintien des aumôniers dans les hôpitaux des colonies.

Le budget des colonies est ensuite adopté.

Et la séance est levée.

Séance du 7 février 1902

La Chambre s'occupe de l'interpellation de M. Ch. Bernard sur les fraudes qui se sont produites à l'Exposition de 1900, section des vins sous la responsabilité d'un membre du gouvernement.

Le grief de M. Bernard contre M. Monis consiste en ce que le comice agricole de Bazas ayant fait une exposition collective de vins, dont les bouteilles portaient des étiquettes annonçant les plus grands crus alors que ces bouteilles ne contenaient en réalité que de l'eau colorée.

Après une réponse de M. du Périer de Larsan et de M. Monis l'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Debussy interpelle le ministre des travaux publics au sujet du dernier arrêté ministériel fixant les frais accessoires des chemins de fer.

M. Debussy demande que cet arrêté soit réformé.

Une motion de M. Mesureur tendant à ce que la Chambre siège lundi et mardi est votée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 6 février 1902

Le Sénat procède, comme tous les ans, à pareille époque, aux divers scrutins en vue de la constitution éventuelle du Sénat en Haute-Cour de justice.

Il s'agit de nommer d'abord les neuf membres de la commission d'instruction. La majorité absolue est de 110 voix.

Sont élus: MM. Develle, 185 voix; Cordelet, 185; Choquet, 181; Dussolier, 179; Cazot, 172; Ratier, 162; Maxime Lecomte, 157; Vallé, 154, et Bernard, 118.

Le centre-gaucher Franck-Chauveau est battu avec 106 voix.

Sont ensuite élus membres suppléants de la même commission d'instruction: MM. Tillaye, 206 voix; Monsservin, 198; Th. Girard, 162; Delcrois, 154, et Savary, 152.

Est enfin élu vice-président de la Haute-Cour, le président étant comme on sait celui du Sénat, M. Barbey, par 154 voix sur 172 votants.

Le Sénat vote ensuite, sans débat, divers projets secondaires, ainsi que des crédits supplémentaires pour l'Algérie, lesquels réunissent l'unanimité des votants.

Le Sénat vote une proposition de M. Dellestable, réglant la situation des contrôleurs d'armes, puis des projets portant règlement d'anciens budgets.

Et la séance est levée.

Séance du 7 février 1902

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à la contribution des patentes.

M. Denis soutient un amendement tendant à réduire les coefficients de la taxe par spécialité pour les magasins comptant moins de 200 employés.

M. Poirrier combat cet amendement qui est repoussé par 204 voix contre 54.

D'autres amendements sont rejetés.

M. Raynal dépose son rapport sur le projet relatif à la marine marchande.

Et la séance est levée.

Les écoles congréganistes

On sait que la loi des associations enlève à juste titre aux congrégations non autorisées et à leurs membres le droit d'enseigner. Elle va permettre de restreindre ce droit pour les congrégations autorisées, elles-mêmes. Le gouvernement a pris sur lui, voici quelques semaines, de subordonner l'ouverture d'une école privée par un membre d'une congrégation autorisée à une autorisation préalable donnée par décret en conseil d'Etat, par application de la loi du 1^{er} juillet 1901. Cette thèse a été soutenue par le ministre de l'instruction publique dans sa circulaire du 11 septembre 1901 et le conseil d'Etat, dans un arrêt rendu récemment, vient de lui donner raison. Il a considéré que l'ouverture d'une école dans ces conditions, constitue un établissement de congrégations et a motivé son avis par un arrêt donc voici les principaux considérants:

« Considérant que, si aux termes de la loi du 30 octobre 1886 une simple déclaration suffit pour l'ouverture d'une école, cette déclaration ne peut être faite que par une personne réunissant toutes les conditions, d'aptitude exigées par les lois;

« Considérant que la loi du 1^{er} juillet 1901 dispose dans son article 13, paragraphe 2, qu'une congrégation religieuse autorisée ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil;

« Considérant des lors, que la congrégation qui se propose de fonder un établissement d'enseignement primaire doit être spécialement autorisée à cet effet;

« Considérant que les obligations de la congrégation ne sauraient être modifiées par ce fait que la congrégation n'est ni propriétaire ni locataire de l'immeuble et que le personnel enseignant n'est pas rémunéré par elle;

« Considérant, en effet, d'une part que l'école est la réunion habituelle d'enfants de diverses familles en vue de l'instruction primaire, qu'en visant les établissements d'enseignement primaire fondés et entretenus par les particuliers ou des associations, l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 n'a pas pour but de déterminer les conditions juridiques des établissements privés aux établissements publics, que la loi ne demande ni déclaration du nom, ni justification de capacité du propriétaire du local dans lequel l'école sera établie, non plus que l'indication du mode de rémunération du personnel;

« Considérant, d'autre part, que l'école ne peut être ouverte et avoir d'existence reconnue par la loi que si l'instituteur a satisfait aux conditions prescrites par les articles 37 et 38 de la loi du 30 octobre 1886, en joignant à sa déclaration d'ouverture les pièces relatives à son origine, à ses antécédents, à sa capacité professionnelle et en déposant s'il appartient à une association, les statuts de cette association;

« Considérant qu'en imposant comme conditions préalables de l'ouverture de l'école la déclaration de l'instituteur à l'exclusion de celle du propriétaire et les justifications ci-dessus mentionnées, la loi a indiqué manifestement que c'est la personnalité de l'instituteur qu'il convient d'envisager pour fixer le caractère de l'établissement d'enseignement privé;

« Considérant, dès lors, que dans le cas

de déclaration d'ouverture d'une école par un membre d'une congrégation, cette école, même si elle fonctionne dans un local appartenant à un tiers et avec des allocations fournies par lui, n'en conserve pas moins son caractère propre d'établissement de la congrégation ;

» Est d'avis : qu'il y a lieu de répondre à la question posée par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le sens des observations qui précèdent. »

Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 23 janvier 1902.

Au Transvaal

La députation des Républiques boers présente à la Haye s'explique ainsi sur le contenu du Livre orange :

« Nous avons lu avec intérêt la communication du gouvernement néerlandais et la réponse de l'Angleterre. Nous reconnaissons et apprécions les bonnes intentions du gouvernement néerlandais de terminer cette guerre funeste, comme nous apprécions tous les efforts pour effectuer une paix telle que nous croyons en avoir le droit. Il va sans dire que les rapports personnels entre les délégués en Europe et les gouvernements de l'Afrique du Sud sont toujours aussi étendus. Le refus opposé à la proposition du gouvernement néerlandais ne nous a pas surpris et cela fortifie notre opinion, qui est partagée par nos concitoyens africains, que la politique du gouvernement anglais est de mettre tout en œuvre afin d'exterminer le peuple boer. Il veut faire échouer dès l'origine tous les efforts pouvant aboutir à une paix honorable pour nous. En ce qui concerne les obstacles dont parle le gouvernement anglais par rapport aux trois mois qu'il estime nécessaires pour que la délégation puisse faire le voyage aller et retour, l'avenir nous apprendra si ce laps de temps doit être considéré comme étant trop long dans l'intérêt de la paix. Les termes dans lesquels la réponse du gouvernement anglais est conçue empêche la délégation d'avoir la moindre idée d'adresser à l'Angleterre une demande de saufs conduits ou toute autre chose ».

INFORMATIONS

L'augmentation de l'impôt mobilier

Jeudi a eu lieu une réunion de 150 députés appartenant aux départements qui ont été surchargés par suite du vote de l'amendement Le Moigne, changeant le mode de calcul de la contribution personnelle-mobilière.

Après une longue discussion, la réunion a nommé une commission de sept membres chargée de présenter un article additionnel à la loi de finance de 1902, en vue de remédier à cette situation. Cette commission se compose de MM. Sarrien, Cochery, Poincaré, Rabier, Charles Ferry, Fouquet et Colliard.

Elle a reçu mission, en outre, de s'entendre avec le gouvernement avant d'arrêter un texte.

La commission a ensuite entendu M. Cailiaux. Divers systèmes ont été proposés. Le ministre a demandé le temps de les examiner pour les soumettre au conseil des ministres.

Commission du Suffrage universel

La commission du suffrage universel a entendu dans l'après-midi de jeudi, M. Waldeck-Rousseau sur les propositions de M. Viviani relatives l'une à la corruption électorale, l'autre à la limitation de l'affichage.

En ce qui concerne la proposition ayant pour objet de réprimer la corruption électorale, le président estime qu'il y aurait une dangereuse confusion de pouvoirs si, comme le demande M. Viviani, la Chambre avait à prononcer la peine de l'inéligibilité.

M. Waldeck-Rousseau est d'avis qu'il y a lieu de rendre plus sévères les dispositions de la loi de 1852 qui définissent la corruption. Il accepte le principe de la proposition de M. Odilon Barrot, à condition que la pénalité soit prononcée par l'autorité judiciaire de droit commun, après que la Chambre aura statué sur l'invalidation.

En ce qui concerne la réglementation de l'affichage, le président du conseil ne demande pas mieux que d'aider la commission à rechercher les moyens de remédier aux abus qui ont pu se produire.

Le secret du vote et la corruption électorale

La commission du suffrage universel a adopté les conclusions du rapport de M. Ruau, tendant à assurer le secret du vote, par le vote sous enveloppe et a introduit dans le projet de loi, présenté par le gouvernement, la proposition de M. de l'Estourbeillon relative à la composition des commissions de recensement.

Elle a entendu ensuite M. Viviani sur sa proposition de loi tendant à réprimer la corruption électorale et à limiter l'affichage électoral.

Elle confèrera, à ce sujet, avec le président du conseil, dans sa séance de vendredi et ne statuera qu'après cette audition.

Le gouvernement ayant déposé, un tableau rectifiant les circonscriptions électorales, par suite du dernier recensement, la commission a chargé M. Klotz de lui rédiger un rapport sur cette question.

Puis, elle a nommé rapporteurs provisoires des propositions relatives à la corruption électorale, M. Bienvenu Martin, et de celles relatives à la réglementation de l'affichage, M. Levraut.

Le service de deux ans

M. Le Hérisse a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à la suppression de toutes les dispenses militaires :

Article premier. — Les articles 21, 22 et 23 de la loi du recrutement du 15 juillet 1889 sont abrogés.

Art. 2. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles un secours annuel de 360 fr. sera alloué aux familles des jeunes gens incorporés dans l'armée active et qui auront été reconnus soutiens indispensables de famille.

Cette indemnité sera pour moitié à la charge de l'Etat, pour un quart à la charge des départements et pour un quart à la charge des communes.

Art. 3. — Les jeunes gens qui se trouveront dans les cas prévus aux articles 39 et 46 de la loi du 15 juillet 1889 ne pourront être renvoyés dans leurs foyers qu'après deux ans de service dans l'armée active.

Art. 4. Les sursis ou devancements d'appel seront accordés aux jeunes gens qui demanderont à accomplir leur service militaire entre dix-sept ans et vingt-cinq.

Les compagnies de discipline

Le président de la Ligue des droits de l'homme ayant signalé au ministre de la guerre une série d'actes répréhensibles qui auraient été commis à Madagascar à l'égard de plusieurs disciplinaires, le pria de faire faire une enquête à ce sujet.

Le ministre de la guerre prescrivit aussitôt une enquête dont le 27 janvier dernier il envoyait à M. Trarieux les résultats dans une lettre qui se terminait par les observations suivantes :

« Dès mon arrivée au ministère, je me suis occupé d'une façon toute spéciale de la question des corps disciplinaires. J'ai fait une enquête personnelle à ce sujet au dépôt d'Oléron et me suis attaché à faire disparaître du régime intérieur de ces unités tout ce qui pourrait encore être considéré comme des vestiges d'usages trop rigoureux. »

» En particulier, j'ai fait mettre à l'étude un projet de réorganisation du corps des disciplinaires des colonies. »

M. Trarieux a répondu au ministre de la guerre :

« Il serait bien souhaitable que ce projet vit le jour le plus tôt possible pour montrer, une fois de plus, que vous êtes décidé à faire disparaître de la discipline dans l'armée, même pour les compagnies de discipline, tous les restes barbares de châtiments corporels et de repressions inhumaines qui peuvent encore y être en usage, ainsi que vous l'ont démontré vos propres constatations au dépôt d'Oléron. »

CHRONIQUE LOCALE

Cours publics de la mairie

Ce soir samedi, à 8 heures 1/2 dans la salle du conseil municipal, M. Cahier professeur à l'école normale d'instituteurs, fera sa causerie scientifique sur :

Distribution et rectification de l'eau-de-vie de vin : le bouilleur de cru.

Le mouvement féministe

C'est le sujet traité par M. Roustan, samedi dernier, à la Mairie.

Nos lecteurs liront avec intérêt l'analyse de cette intéressante et très remarquable conférence, une des meilleures du distingué professeur de philosophie.

Il est aisé de s'égayer à propos du mouvement féministe si on identifie ce mouvement avec les déclamations de quelques journalistes femmes qui traitent l'homme comme l'ennemi héréditaire. Mais l'œuvre féministe raisonnable, sage, est bien autre chose et c'est une œuvre considérable dans les pays du nord et aux Etats-Unis. On peut même dire en France, si, comme on le voit, on rattache à cette œuvre tout ce qui a été fait depuis trente ans pour l'instruction secondaire et supérieure des jeunes filles.

La question se pose ainsi : la femme doit-elle être l'égale de l'homme à l'école, dans la famille, dans les diverses professions, dans la vie politique ? Et cette question paraît en contenir plusieurs autres qu'on aperçoit à mesure qu'on descend du droit abstrait à la pratique.

En droit : le principe d'une démocratie c'est que l'être humain ne doit subir que la loi qu'il a faite. La loi n'est pas d'origine suprahumaine, elle exprime une convention entre les membres d'une société. Toute société démocratique admet la théorie du Contrat social, non que le Contrat soit considéré comme un fait historique, mais en ce sens que tout doit se passer comme si la société était fondée sur un contrat. Ne sont exclus de ce contrat que les mineurs, les enfants, les idiots au sens médical du mot, les condamnés pour délit grave, etc. Si la femme ne peut être assimilée à l'enfant, à l'imbécile ou au malade, il n'y a aucune raison théorique pour que la Déclaration des Droits de l'homme ne soit pas la déclaration des droits de tout être humain. On s'en rendit compte dès l'époque révolutionnaire. (Voyez Aulard, *Le Féminisme pendant la Révolution française*, Revue bleue, 1^{er} sem. 1898, et Léopold Lacour, *Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*, Paris, 1900). Condorcet semble avoir exposé le premier, dès 1787, la revendication : « N'est-ce pas en qualité d'être sensible, capable de raison, ayant des idées morales, que les hommes ont des droits ? Les femmes doivent donc avoir absolument les mêmes. » Il ajoutait en 1790 : « Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes. » Vers la même époque Olympe de Gouges improvisa la *Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne* où on lisait :

Art. 1. — La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 6. — La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux à ses yeux doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent être également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 10. — La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune.

Ainsi, quand on étudie les principes théoriques de notre démocratie, on n'aperçoit aucun argument pour refuser aux femmes les droits reconnus aux hommes. Mais la Déclaration des Droits de l'homme, comme celle des droits de la femme, indiquent que la question de droit doit être en partie subordonnée à une question de fait, qu'il y a lieu de tenir compte de la diversité des capacités, des vertus et des talents. D'où une seconde question : en fait, la femme est-elle par ses aptitudes intellectuelles, morales, politiques, l'égale de l'homme ?

Les anthropologistes ont mesuré des crânes, calculé le volume du cerveau féminin, étudié la proportionnalité des lobes frontaux aux lobes latéraux, le nombre des circonvolutions, le rapport du poids du cerveau au poids de la moëlle, sans prouver que cette méthode pût apporter une solution. L'ouvrage très scientifique de Jacques Lourbet, *La femme devant la science contemporaine* (Paris, 1896) établit que la seule infériorité incontestable de la femme est une infériorité de force physique. Or, si à l'origine des sociétés tout reposait sur la force physique, chez les peuples civilisés c'est la force d'esprit qui importe. D'où notre auteur conclut que l'infériorité de la femme est accidentelle et provisoire.

Puisque nous n'avons rien à craindre des savants ou de M. Homais, ayons confiance dans les indications du simple bon sens.

Dans la famille, c'est-à-dire considérée comme ministre de l'intérieur, la femme n'est pas inférieure à l'homme puisqu'en fait, bien souvent, c'est elle qui dirige non seulement le ménage, mais la gestion des biens, conseille le mari, fait prospérer un magasin, un hôtel, une exploitation agricole. S'il y a rarement égalité des deux époux dans un ménage, il y a en moyenne égalité des sexes puisqu'ici c'est l'homme, là c'est la femme qui gouverne.

Au sujet de l'admissibilité aux emplois publics et aux carrières libérales, la femme mérite-t-elle par ses aptitudes que ces carrières lui soient ouvertes ? Si on affirme l'infériorité intellectuelle de la femme, les féministes auront toute raison de faire remarquer que l'argument se retourne contre ceux qui l'invoquent. Pourquoi défendent-ils aux femmes par une loi ce qu'elles sont par nature incapables d'atteindre ? Si on est sûr que les femmes seront vaincues par les hommes dans tous les concours qui donnent accès aux fonctions actuellement réservées aux hommes, que craint-on ? que ne les laisse-t-on concourir et échouer ?

Mais comment se démontre cette inaptitude ? On établit que les femmes ont plus rarement du génie que les hommes. A ce propos, M. Emile Faguet, dans un récent article sur le Féminisme, dit très justement : « Est-ce qu'il s'agit de génie ? Il s'agit de plaider des causes, de soigner des pneumonies, de juger des procès, d'écrire des articles et des romans, de professer la littérature et la physique, de préparer des remèdes dans une officine de pharmacien. Les femmes sont aptes à tout cela, absolument aussi bien que les hommes, absolument. La « question du génie » se réduit à ceci : « Quelques hommes, vingt en vingt siècles, sont supérieurs à toutes les femmes. » Soit ! Et que ce soit à la gloire du sexe viril. Mais cela n'empêche pas toutes les fem-

mes,.... d'être égales en intelligence à tous les hommes. » Et notre auteur montre qu'il ne s'agit pas d'opposer les beautés et les grandeurs d'un sexe à l'autre, que l'homme et la femme sont égaux non parce qu'ils sont forts, mais parce qu'ils sont faibles, non par leurs vertus, mais par leurs vices.

Enfin, au sujet des aptitudes à la vie politique, il n'y a aucune raison de penser que, si les femmes recevaient la même éducation que les hommes, elles voteraient moins bien. Elles pourraient même voter mieux, car l'alcoolisme et la criminalité semblent le privilège du sexe fort.

Reste à savoir si, en pratique, il serait bon que la femme usât des droits qui lui seraient reconnus. La question est tout autre que les précédentes. On peut être féministe et penser que la place de la femme est au foyer, que la nature la destine surtout à la maternité, que rien ne peut arriver de plus souhaitable à une jeune fille que de se marier bien, etc. Mais comme c'est un fait que toutes les jeunes filles ne se marient pas, que le nombre des célibataires augmente, que des milliers de femmes sont obligées de songer à assurer leur indépendance économique, il est injuste et même criminel de les empêcher d'être légalement tout ce qu'elles peuvent être naturellement. On l'a dit avec raison : « Le refus fait aux femmes de chercher des ressources dans les professions intellectuelles est tout simplement le crime de provocation à la débauche. »

Il y aurait lieu, pour compléter cette étude, de rechercher ce que les faits ont déjà résolu, de considérer l'œuvre réalisée. (Voyez : Charles Turgeon, *Le Féminisme français*, Paris, 1902 ; les articles de Marie Dronsart dans le *Correspondant* et ceux de Th. Bentzon dans la *Revue des deux mondes*).

Dans le domaine de l'éducation, l'œuvre accomplie, surtout en France, est très remarquable. L'idée qui domine toutes les réformes de cet ordre c'est que la femme doit être élevée pour elle-même, non pas en vue d'un autre être, du mari ou des enfants. On ne la considère plus comme un jouet, on ne se borne plus à lui enseigner les arts d'agrément. Elle peut recevoir une instruction solide, une culture élevée et libératrice dans les établissements d'enseignement secondaire de l'Etat, fondés par V. Duruy, et proposés malgré les violents pamphlets par lesquels Dupanloup accueillit l'institution (voyez *Victor Duruy* par Ernest Lavisse). Nos Universités sont plus largement ouvertes aux femmes que les Universités anglaises et allemandes. Sous ce rapport nous ne le cédon qu'aux Etats-Unis qui possèdent cinq Universités de femmes, peuplées par des milliers d'étudiantes.

Au sujet des carrières ouvertes aux femmes : elles sont journalistes, aux Etats-Unis et dans plusieurs pays de l'Europe ; médecins, presque dans tous les états civilisés ; avocats en France ; inspectrices du travail en France et en Amérique ; bibliothécaires en Amérique, en Australie, au Canada, dans l'Afrique du Sud et jusqu'à Honolulu ; elles s'occupent de sculpture sur bois et de reliure d'art à Londres, de photographie au Japon, de peinture sur verre, de bijouterie, de gravure, dans plusieurs pays ; d'ébénisterie fine en Danemark ; de céramique à Copenhague ; de jardinage en Amérique ; de la culture des vergers en Californie, de l'élevage des vers à soie en Nouvelle-Galles et de l'élevage des austruches en Nouvelle-Zélande. Elles jouent un rôle très important dans l'œuvre des prisons, ont organisé des centaines de clubs d'ouvrières aux Etats-Unis et fondés des sociétés d'émigration qui procurent du travail aux femmes dans les pays où on manque de domestiques.

Au point de vue des droits politiques, les progrès réalisés sont moins importants. Cependant, en Angleterre, les femmes votent pour tous les corps locaux (schools boards, boards of Guardians, parish Councils, County Councils). On leur a toujours refusé de prendre part aux élections de la Chambre des Communes, mais c'est une conquête qui paraît probable et prochaine. En Nouvelle-Zélande les femmes choisissent comme les hommes les membres du Parlement, mais ne sont pas éligibles. Elles sont éligibles et pourraient même faire partie du ministère en Australie.

Peut-on dès maintenant prévoir quelques-unes des conséquences du mouvement féministe ?

Il est vraisemblable que le nombre des mauvais mariages diminuera, les femmes n'étant plus réduites, pour s'assurer une vie honorable, à se marier sans inclination.

Il est vraisemblable que la femme sera mieux élevée. On l'a dit finement : « La femme ne s'est pas tant révoltée contre l'homme que contre elle-même. Je veux dire contre les défauts qu'avait développés en elle sa subordination à l'homme. » Déjà Olympe de Gouges remarquait que ce que la femme a perdu par la force, elle a cherché à le recouvrer par l'adresse ; il faut qu'elle séduise, qu'elle soit coquette, intrigante et même un peu menteuse. Ce sont des défauts acquis plutôt que des défauts naturels.

Dans la société, la division du travail sera plus rationnelle ; il est certain que dans l'état social actuel bien des hommes exercent des métiers de femme alors qu'il est interdit aux femmes d'exercer des métiers d'hommes.

Un grand nombre de carrières étant ouvertes aux femmes, il n'y aura plus, comme dans la société actuelle, encombrement des rares professions auxquelles elles ont accès. Les femmes ne seront pas réduites par milliers à rechercher ces travaux de couture et de lingerie dérisoirement rétribués à cause même du nombre indéfini de malheureuses qui se disputent ces salaires de famine. Or cet avilissement des salaires de femmes entraîne fort souvent et d'une manière inévitable l'avilissement des salaires des hommes dans certaines industries.

Et pour ces diverses raisons, l'intérêt, à défaut de sentiments plus nobles, commande aux hommes d'être féministes.

Mutualité Scolaire de Cahors

Jeudi 6 janvier à 10 heures du matin, a eu lieu à l'hôtel-de-ville de Cahors, l'Assemblée générale annuelle de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors, sous la présidence de M. Maurellet, Inspecteur d'Académie, assisté de MM. les Inspecteurs primaires, vice-présidents, M. Parazines adjoint au maire de Cahors, M. Combarieu, conseiller municipal et M. Daynard, Directeur

du Crédit foncier, assistaient à la réunion. A dix heures, le Conseil d'administration s'est réuni pour entendre le rapport de la Commission de révision des statuts et pour examiner le Compte-rendu financier du trésorier de l'œuvre.

A 2 heures de l'après-midi, l'Assemblée générale, très nombreuse, s'est réunie pour entendre, discuter et approuver le compte-rendu financier et moral de la société et les propositions de la commission.

M. Brunet, professeur d'anglais au Lycée Gambetta, rapporteur de la commission, dans un langage élevé et éloquent a fait ressortir les avantages moraux et sociaux de l'œuvre aujourd'hui prospère dans l'arrondissement de Cahors.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le compte-rendu in-extenso de son magnifique discours.

L'Assemblée a ensuite adopté les bases d'une fédération des mutualités scolaires des 3 arrondissements de Cahors, Figeac, Gourdon. Dans cette fédération chacune des Mutualités conservera son autonomie propre.

Avant de se séparer, M. Maurellet, Inspecteur d'Académie propose à l'Assemblée de nommer *Président d'honneur* M. André, ancien Inspecteur primaire de la 2^e circonscription de Cahors, le véritable fondateur de la Mutualité dans le Lot.

L'Assemblée a couvert d'applaudissements cette proposition de son président et l'a votée par acclamation.

Nous sommes heureux que cet hommage des Mutualistes du Lot aille trouver dans sa nouvelle situation l'ardent et infatigable mutualiste qu'est M. André. Qu'il continue dans l'Orne la campagne qu'il a si bien commencée dans son journal *L'Avenir de l'Orne et de la Mayenne*, et les cœurs des Mutualistes battront toujours à l'unisson du sien.

M. Eychène, le sympathique Inspecteur primaire de la 2^e circonscription de Cahors, successeur de M. André, a été nommé vice-président par acclamations.

Chambre de commerce du Lot

La Chambre de commerce du Lot vient de publier un remarquable rapport de M. Autesserre sur *l'aménagement du Lot*.

Ce rapport qui a trait à la navigabilité de la rivière du Lot et s'occupe également de l'emploi des forces hydrauliques pour la navigation, l'industrie et l'agriculture par l'électricité, sera certainement apprécié de tous ceux qui auront le plaisir de le lire et il fait le plus grand honneur à la Chambre de Commerce.

Ce travail de la plus grande valeur et du plus haut intérêt pour notre région est suivi également d'un rapport sur la navigation du Lot dressé par M. l'Ingénieur en chef de ce service.

Collège de jeunes filles

M^{me} Gilquien, répétitrice au lycée de jeunes filles du Pay, pourvue du certificat d'aptitude (sciences), est nommée chargée de cours au collège de jeunes filles de Cahors (emploi nouveau).

CONCERT DE L'ORPHÉON

Avant de publier le brillant programme de la soirée que l'Orphéon nous propose pour le 16 février courant, nous avons tenu à faire connaître les excellents artistes qui y prêteront leur concours.

M^{lle} SAINT-GERMIER

Ancienne élève du Conservatoire de Musique, obtenait en juillet 1898 une 1^{re} médaille de chant, à l'unanimité; en juillet 1899 aux examens de sortie, le 1^{er} prix lui était décerné avec félicitations du jury, et recevait peu après le diplôme pour l'enseignement du chant.

Mlle Saint-Germier se faisait entendre ces jours derniers à Périgueux dans un grand concert de bienfaisance et nous ne saurions mieux faire, pour présenter cette excellente artiste au public, que de reproduire l'éloge suivant, publié par la presse de cette ville :

« Mlle Saint-Germier doit être considérée « par tous les vrais dilettanti comme la « cantatrice par excellence, résumant dans « les plus heureuses proportions tous les éléments qui constituent l'art du chant tel « qu'on devrait le comprendre : c'est-à-dire « la voix et son mécanisme, le style et le « sentiment musical. La voix de Mlle Saint-Germier, légère, placide et d'une exquise « fraîcheur, s'élève sans effort, dans les « régions les plus élevées égrenant les vocalises en exprimant avec un sentiment

« très juste la coquetterie de *Manon* ou les « menaces attendries de *Lachmé*. Aussi le « succès de Mlle Saint-Germier a-t-il été « digne de ses qualités d'élite. »

M^{me} PRADINES-BENTABOLY

A fait ses études musicales au Conservatoire de Toulouse, où elle enlevait très brillamment à l'âge de douze ans, ses premiers prix de piano et de solfège.

Plus tard elle se consacra spécialement à l'étude du chant sous la direction de maîtres tels que MM. Justin Boyer, Paul Vidal et David, dont elle devint vite une des plus brillantes élèves.

Aux côtés de MM. Bourgeois et Chrétien-Vagnet elle a contribué pour une grande part aux concerts de la *Tolos* dont elle est une des solistes les plus appréciées.

M^{me} Pradines-Bentaboly est actuellement professeur de chant et membre du jury au conservatoire de Toulouse.

M. BARTHE

Elève d'Ismaël, M. Barthe est un artiste de la bonne école, soliste des concerts classiques du Capitole et du jardin Royal, M. Barthe possède une admirable voix de Bariton et son succès va toujours grandissant.

Ce sera une bonne fortune pour le public cadurcien d'entendre M^{me} Bentaboly et M. Barthe dans des duos où leur talent se montre dans tout son éclat.

M^{me} OUVRARD ET M. OUVRARD

Nous croyons inutile de présenter au public cadurcien ces deux excellents artistes.

M. Ouvrard est un des plus célèbres comiques de concert et M^{me} Ouvrard s'est placée au premier rang des artistes modernes par sa voix puissante et son jeu à la fois énergique et discret, jointe à une incontestable autorité et au soin qu'elle apporte à l'interprétation des œuvres de nos meilleurs chansonniers.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON

Samedi 8 février 1902

Représentation offerte aux dames

L'empoisonneuse du grand monde, drame en 3 actes.

Les faux domestiques, vaudeville en 1 acte.

Dimanche 9 février, deux représentations

A 2 h. 1/2 Matinée à prix réduits

La Marâtre de Pibrac, ou la vie de Sainte-Germaine, drame en 2 actes.

Voyage de Pantalon vaudeville en 2 actes.

A 8 h. prix ordinaire :

La Favorite, drame en 3 actes.

Trois et un font un, vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires; la salle est chauffée.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 FÉVRIER

Allegro Militaire, Dominik-Ertl.
Mireille (fantaisie), Gounod.
Georgette (polka pour piston), Wettge.
Toujours ou Jamais (valse), Watteufel.
Eymoub (ouverture), Beethoven.

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 février 1902

Naissances

Vignals, Louise-Simone, à St-Henri.

Vertut, Maurice-Jean, avenue de Toulouse

Mariage

Delroux, Jean-Charles, monteur au chemin de fer, et Fourmy, Maria-Mélanie-Joséphine, s. p.

Décès

Lestrade, Joseph, forgeron, 71 ans, à l'hospice.

Cayla, Guillaume, chaisier, 63 ans, rue du Rempart, 22.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Nos lecteurs savent que le conseil de fabrique de Sabadel a été dissous par M. le Ministre de l'intérieur. Appel a été interjeté, paraît-il, au Conseil d'Etat. Nous rendrons compte plus tard de la décision qui interviendra.

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que l'ancien conseil de fabrique, doublure de la majorité du conseil municipal réactionnaire et clérical forcené, était parti en guerre contre le curé de cette commune.

Et pour quoi, mon Dieu, les réactionnaires ont-ils commencé cette campagne, dans laquelle ils sont soutenus par la presse *bien pensante*? Nous avons enfin le mot de l'énigme :

Le curé a, paraît-il, refusé d'être un agent électoral et s'est renfermé dans les attributions de son ministère.

« De cela nous ne pouvons que le louer, » nous disait un habitant de Sabadel; et « comme le parti républicain ne demande pas autre chose au curé, quel qu'il soit, » il se trouve qu'ici les réactionnaires ont voué au curé une haine atroce, à laquelle les républicains sont restés étrangers. »

Tous les moyens ont été employés pour obtenir le déplacement du vieux curé : l'évêque est resté sourd aux criaileries de quelques agités politiques et a maintenu le curé dans sa cure.

Conseillés par quelques disciples de Loyola, nos bons réactionnaires-cléricaux ont employé un dernier moyen devant lequel toutes les résistances devaient crouler : ils ont appelé les pasteurs protestants à leur aide.

Oui, amis lecteurs, MM. Bastide et Massip ont appelé à leur aide MM. les pasteurs protestants !

Vendredi 31 janvier, M. le Maire, et M. l'adjoint de Sabadel hébergeaient ces Messieurs, et pendant trois jours des conférences protestantes ont eu lieu chez M. Massip.

On se demande si les portraits de la famille Rivez, famille de curés et de religieux, n'ont pas frémi dans leurs cadres dorés.

Que doit penser de tout cela M. le curé Bastide, en voyant les siens apostasier si publiquement !

Non, ce n'est pas sérieux. Hâtons-nous d'ajouter que Messieurs les pasteurs protestants ont plus fait pour la propagande des idées républicaines que tous les candidats aux élections quelconques. Les républicains de la commune qui s'étaient rendus en nombre à la première conférence, ont passé un moment agréable en entendant les distingués conférenciers flageller les gouvernements monarchiques, flétrir les guerres de religion et vanter le gouvernement républicain qui permet à toutes les idées de se répandre.

Il fallait voir s'allonger les nez de ceux qui les avaient appelés, non pour condamner des doctrines, mais pour s'attaquer à des individus.

Le parti républicain de Sabadel assiste impassible à cette entreprise ridicule de ses adversaires réactionnaires, incapables d'une idée généreuse et d'une entreprise sérieuse.

M. Massip protestant, cela fait rire; M. Bastide luthérien, cela fait tordre; MM. Maury et Cie calvinistes, allons donc ! Vous êtes percés à jour, mes braves gens, et ceux que vous entraînez aujourd'hui vous jetteront la pierre demain.

.....Après tout, si les habitants de Sabadel veulent venir au protestantisme et s'affranchir ainsi du joug romain, nous ne pouvons que les en féliciter.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Foire. — Cours ordinaires sur tous les animaux.

Volaille, de 3 à 5 fr. la paire.

Lapins dom. de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire.

Blé, de 15 à 16 fr. les 4/5.

Maïs, 11 fr. id.

Arrondissement de Figeac

BOUSSAC. — *Les noyés.* — Malgré les recherches les plus minutieuses opérées dans le lit du Célé, sur un parcours de plus de six kilomètres, le cadavre du malheureux Palémon Roumégoux n'a pas encore été retrouvé. Un renseignement bien précieux vient d'être donné par un charretier qui se trouvait de passage à Bregues, le lendemain de l'accident. Il déclare avoir aperçu un corps humain entraîné par le courant. C'est donc en aval de ce point que vont être pratiqués des sondages.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Bal.* — Le bal que la jeunesse gourdonnaise doit donner à l'occasion du Carnaval, à la Mairie, n'aura lieu que le soir du mardi-gras et non le dimanche précédent ainsi que nous l'avions annoncé par erreur dans notre avant dernier numéro.

GRAMAT. — *Noyé.* — Le sieur François Buffet, âgé de soixante-deux, habitant Fontanes-Lunegarde, a été trouvé noyé dans un lac situé au Bastid.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs de boucherie environ 30 fr. les 50 kil.

Autres cours, ordinaires.

Veaux, de 90 cent. à 1 fr. le kil. vif.

Moutons, 75 cent. le kil. pour les gras.

Autres, de 12 à 30 fr. l'un.

Porcs gras, de 40 à 46 fr. les 50 kil.

Autres, de 15 à 35 fr. l'un (porcs de lait).

Poules, de 4 à 6 fr. la paire.

Lapins, environ 30 cent. la livre.

Le blé et le maïs ont été vendus aux cours du dernier marché.

LE TOUR DU MONDE A PIED

Jaune comme l'or, la bière des Vosges pétillait dans nos verres. Assis auprès de la petite fenêtre nous regardions passer les attelages de bœufs roux qui ramenaient des champs les lourdes voitures chargées de gerbes.

Nous sommes à Martigny-les-Gerbonvaux chez Monsieur Aubertin facteur des postes. « Si vous étiez venu un mois plus tôt » nous disait Monsieur Aubertin, « vous auriez trouvé porte close; car j'étais allé en Algérie voir un de mes fils qui y est instituteur. » « Pour un homme de votre âge c'est un voyage bien fatigant. » « Oui, certes, » nous répondit-il, « mais je l'ai accompli sans aucune peine. Par exemple il y a six ans, on m'eut fort étonné si on m'avait dit que j'aurais pu quitter mon village, voire même ma maison. J'ai été pendant 35 ans facteur des postes, ma tournée quotidienne était de 30 kilomètres, aussi avez-vous devant vous un homme qui a fait l'équivalent du tour du monde. J'ai ma retraite depuis six ans. Dans les dernières années de ma profession, je ressentis différents maux et une fatigue pénible qui croissait de jour en jour. C'est votre métier qui vous vaut cela, disait le docteur.

A peine eu-je pris ma retraite que je tombais dangeusement malade, une inflammation d'intestins et une dyspepsie des plus graves me mirent en quelques semaines dans un état des plus désolants; je ne pouvais plus rien manger, car les aliments ne passaient pas; leur vue seule m'inspirait une répulsion invincible; je passais de fort mauvaises nuits sans pouvoir goûter un seul instant de repos. La privation de nourriture et de sommeil m'avaient affaibli tellement que tout le monde me croyait perdu, à peine pouvais-je me traîner. J'étais fort tourmenté par des hémorroïdes que rendait encore plus douloureuses une constipation des plus opiniâtres. Me voyant si malade, j'eus une heureuse inspiration. Étant facteur, j'avais soevert porté dans les villages des petits livres dont bien de gens parlaient avec une grande reconnaissance. C'était la propagation d'un remède devenu populaire en France, qu'un pharmacien de Lille, Monsieur Oscar Fanyau avait entreprise il y a 20 ans et qu'il continuait dans un but humanitaire et éminemment philanthropique; j'appris en lisant une de ces brochures que la Tisane américaine des Shakers guérissait les maladies les plus graves. J'en achetai un flacon. Un mois après je priai Monsieur Henry Quinot-Maire de Martigny-les-Gerbonvaux (Vosges), de vouloir bien légaliser une lettre que j'avais considérée comme un véritable devoir d'écrire à celui qui m'avait conservé la vie; je lui disais toute ma reconnaissance et lui exprimais toute mon admiration pour les vertus vraiment extraordinaires de sa merveilleuse préparation. Trois jours après en avoir commencé l'usage je n'étais plus le même homme, la constipation avait disparu, et avec elle tous les maux; depuis je pus me remettre à faire de longues promenades dans la campagne sans éprouver la moindre fatigue et quand je rentre je mange de grand appétit et je dors paisiblement. »

BULLETIN FINANCIER

Les réalisations qui se sont produites dans la séance précédente, n'ont pas continué aujourd'hui après un début encore hésitant; la clôture se fait en reprise à peu près générale. Le 3 0/0 a passé de 101.10 à 101.17; le 3 1/2 0/0 à 102.22.

Le Crédit Foncier se traite à 731; le Comptoir National d'Escompte à 582; le Crédit Lyonnais à 1.050 et la Société Générale à 608.

Peu de changement dans les allures de nos chemins; le Lyon est à 1.550; le Nord à 1.955 et l'Orléans à 1.612. L'action Wagons-Lits se traite à 320.

Le Suez à 3.850 n'a pas varié.

La Dynamite se négocie activement à 762. Un mouvement assez important se manifeste sur l'action des Etablissements Orosdi-Back. Cette valeur qui se négocie au parquet au comptant et a terme est montée à 193 francs.

Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure revient à 78.02; l'Italien à 100.25; le Portugais à 27.95; le Russe 3 0/0 1891 à 86.50; le Turc D à 26.35 et la Banque Ottomane à 571.

A Bruxelles — La compagnie Nationale financière capital est à 126.40; dividende à 195; les Wespaliens capital cotent 41 fr.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
7 Vend.	+ 14	+ 8	751	Pluie
8 Sam.	+ 12	+ 7	758.5	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÈNOR

VII

Courrier de la Nouvelle-Orléans

Il se pencha tellement que ses longs cheveux ondulés vinrent effleurer la joue de Catherine; elle le regarda une seconde et son visage s'éclaircissant, une légère rougeur lui monta aux joues,

— Une véritable bataille, n'est-ce pas, Gaston? dit-elle. Un vrai Dangerfield préfère la mort à la défaite.

Mme Vavator vit le regard et le sourire, et un farouche désir de gagner à tout prix s'empara d'elle.

Elle haïssait Catherine, en ce moment, avec une intensité qu'elle n'avait jamais sentie jusqu'à-là. Elle pensait :

— Et dire que c'est à sa mère que je dois tout ce que j'ai souffert... la chute... le cha-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

grin... la honte... Fasse le ciel que le jour du mariage soit promptement fixé car je sens que je n'ai plus la force d'attendre. Ah! voici une grosse faute, mademoiselle, et je crois bien cette fois, que j'ai gagné!

Et d'un mouvement nerveux, elle se pencha sur l'échiquetier.

Catherine, avant de commettre cette faute si impétueusement relevée par la veuve, avait paru réfléchir longuement.

Quand elle eut poussé son pion, elle demeura impassible, et se borna à dire du bout des lèvres :

— Croyez-vous, madame?

— Mais certainement, répliqua la veuve.

Catherine hésita encore une fois; puis, ayant, d'un mouvement rapide, poussé le dernier pion, elle dit tranquillement avec le plus doux et le plus insolent des sourires :

— Je ne crois pas, madame, voyez! Echec et mat!... Je savais bien que je finirais par vous vaincre, madame Vavator!

Mais le sommelier ouvrit la porte à deux battants, et dit de sa plus belle voix :

— Mademoiselle est servie.

Mlle Dangerfield prit le bras de Dantrée, et passa avec lui dans la salle à manger.

— Vous avez été splendide, Catherine lui dit-il. Et je suis tout à fait fier de votre victoire... Elle était si sûre de gagner!... Elle vous haït comme ces petites femmes-là seules savent haïr... Savez-vous cela?

— Certainement que je le sais!... répondit Catherine avec une suprême insouciance. Je le sais depuis le premier moment où je l'ai

vue... Elle me haït, et m'enverrai dans l'autre monde avec le plus sincère plaisir.

— Mais pourquoi, je me le demande? dit Dantrée, vous ne l'aviez jamais connue avant son arrivée... Vous ne lui avez jamais fait aucun mal.

— Mon cher Gaston, ce ne sont pas toujours les gens auxquels on fait du mal qui vous haïssent le plus.

— Prenez-garde à elle, Catherine. Cette femme vous jouera quelque méchant tour, avant de quitter la maison. Qu'elle vous haïsse à cause de votre mère ou pour vous-même, peu importe, mais elle vous fera du mal si elle peut.

Catherine redressa la tête avec la fierté d'une impératrice.

— Laissez-la faire. Je n'ai pas peur. Si elle en vient là, je puis la battre à son propre jeu, comme je le lui ai déjà fait il y a cinq minutes. Elle ne peut pas m'enlever votre amour, Gaston, ajouta-t-elle avec un petit rire joyeux, elle ne le peut pas, n'est-ce pas!... Eh bien! je me moque du reste.

Il se pencha, lui parla bas, et elle était radieuse quand elle prit place à table.

Mme Vavator les suivait avec Dangerfield, et, pendant un instant, son visage pâlit affreusement, et Richard vit cette pâleur sur le rouge et la poudre de riz.

— Vous êtes battue, après tout, madame Vavator, et battue par Catherine Dangerfield.

Elle a une effrayante et merveilleuse énergie, cette bonne petite cousine. Aura-t-elle toujours la victoire contre nous: Voilà ce que je demande.

Elle le regarda, et pendant un moment toute la passion, toute la rage, toute la haine qui couvaient en elle firent explosion.

— Je l'écraserai! murmura-t-elle d'un voix sifflante, je l'écraserai!... Ce ne sera pas long. C'est un outrage de plus qu'elle vient de me faire. Tant mieux! Elle me payera le tout, vous m'entendez, Richard, et je ne lui ferai pas grâce d'un obole, d'un quart d'obole, d'un millième d'obole.

— C'est dans son amour qu'il faut l'atteindre, dit Richard, c'est là vraiment qu'elle est vulnérable. Si vous pouviez lui prouver que son Gaston n'est qu'un triste cabotin, sans feu ni lieu, je crois qu'elle n'en reviendrait pas, car le coup serait mortel.

— Je lui prendrai tout, vous dis-je: amant, père, fortune, et jusqu'à son nom!... J'attendrai jusqu'au mariage, et alors je frapperai à coup sûr, vous pouvez vous en rapporter à moi.

Le dîner, malgré les tristes préoccupations que laissait paraître sir John, fut très gai.

Mme Vavator raconta des histoires parisiennes avec une verve qui arracha des rires à tous les convives.

Catherine était tellement heureuse qu'elle se sentait disposée à vivre en paix avec le monde entier, y compris Mme Vavator.

Richard lui-même, ce soir-là, eut de l'esprit. Quand à Gaston, il fut étincelant et parvint à déridier sir John quand, au dessert, il fit le récit d'une chasse dans la Louisiane.

(A suivre.)

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

V

La fosse aux lions

Victor Roseman et Jean Creps erraient presque toute la journée sur le tillac, de long en large, se rappelant leur vie passée, causant de leurs amis laissés à Anvers, devisant des merveilles du pays de l'or et du métal lumineux qu'ils comptaient trouver sur ce sol enchanté; mais ils songeaient surtout au retour joyeux qu'ils feraient dans leur patrie, une fois leur fortune faite.

Les deux amis se disaient en outre qu'ils avaient jugé un peu sévèrement leurs camarades du mess. Le banquier allemand leur avait prouvé qu'il avait une excellente éducation, qu'il aimait les règles de la politesse et qu'il haïssait les sottises plaisanterie; le jeune homme de bonne famille avait repris ses

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

meilleures façons et paraissait porté à la tristesse. Quant aux autres, ils se montraient bien un peu brouillons et tapageurs, mais ils ne forçaient personne à écouter leurs billevesées.

Le plus étrange de tous les autres passagers de la classe où se trouvaient Jean et Victor était le docteur en médecine. Du matin au soir, il ingurgitait des boissons fortes.

Il n'avait pas tardé à vider les deux bouteilles de brandy qu'il avait emportées avec lui en quittant Anvers; aussi en était-il réduit à courir de ci de là dans les différents ponts et entreponts du navire pour persuader à ceux-ci et à ceux-là de lui céder leur part d'eau-de-vie de grain.

Ce docteur avait donné à Donatus Kuik une pinte d'eau salée comme un remède efficace pour guérir le mal de mer, et le brave flamand ne le nommait pas autrement que le docteur « Outre à gin » qu'il prononçait de cette façon : *outrageant*.

Les jours d'une longueur désespérante se succédaient lentement, et toute gaieté avait disparu à bord du *Jonas*, chez la plupart des passagers. On les voyait oisifs, cherchant à tuer le temps, se coucher sur le pont et rêver à leurs chimères, ou songer à leur vie passée. Il y avait certains d'entre eux qui se souvenaient de leurs folies et se prenaient à les regretter.

Le seizième jour de la traversée du *Jonas*, au moment où les voyageurs émigrants étaient assis au tour des tables de leur mess, déplorant le temps pluvieux qui les empêchait

depuis quarante-huit heures, de monter sur le pont, afin de chercher à contempler le soleil qui se cachait derrière les nuages, le ciel s'éclaircit peu à peu, et un matelot, qui passait par là, vint annoncer que l'on apercevait le Pic de Ténériffe, à une distance de vingt-cinq milles.

Les deux amis montèrent aussitôt sur le gaillard d'arrière et sondèrent l'horizon où on leur désignait les îles Canaries qui émergeaient du milieu de l'Océan Atlantique, et du centre desquelles se hissait la montagne à la cime de neige, se confondant avec le ciel.

Au moment où les deux Anversoises admiraient ce spectacle grandiose, ils entendirent un grand bruit dans l'entrepont; on eût dit qu'on se battait. Bientôt ils virent Donatus Kuik sauter hors de l'escalier de l'entrepont et se précipiter en avant, poursuivi par quatre hommes, vomissant d'horribles blasphèmes et accablants de coups le bon Flamand.

L'un d'eux, particulièrement, frappait Kuik à la tête à grands coups de poing. Ce batailleur, disons-le bien vite, était un grand gaillard, dont la tête énergique était munie de grandes moustaches rouges, et qui avait des yeux perçants comme une pointe d'acier.

Kuik, tout en appelant à son aide, se défendait avec énergie à coups de pied et à coups de poing, si bien que ses ennemis poussaient des cris désespérés.

Victor se rua au secours du pauvre diable et vint se placer entre ses persécuteurs et lui. Au moment où l'ami de Jean s'interposait

ainsi, il reçut du Français de Lille un grand coup de poing en pleine poitrine. Mais au même instant Victor riposta et jeta le Lillois les quatre jambes en l'air, ce qui ne l'empêcha point de tomber lui-même sur le pont. Jean Creps accourut à son secours, en repoussant ceux qui voulaient s'opposer à ce qu'il intervint dans le débat. Pendant ce temps-là Donatus ivre de colère, se débattait, et tout l'équipage était sans dessus-dessous, quand le capitaine, grave comme la justice, se montra tout à coup et d'une voix de tonnerre vociféra ces mots :

— La paix! morbleu! la paix!

Ces paroles suffirent pour calmer tout le monde, mais les uns et les autres produisirent leurs récriminations.

— Il est impossible de prendre ses repas avec ce damné Flamand, dit l'homme aux moustaches. A peine chacun de nous saisit-il sa cuiller qu'il se précipite sur la viande et les légumes bouillants, et quand nous lui signifions de nous laisser notre part du dîner, il se met à rire, sans cesser pour cela d'avaler les vivres qui nous sont destinés. Mieux encore, il répond à coups de poing à nos récriminations. Vcyez, capitaine, les marques des ongles de cet animal-là.

Tout en parlant ainsi le Lillois montrait ses jambes où il y avait une blessure qui saignait assez fort.

(A suivre.)

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	2087	1987	0 80 à 1 44	
Vaches.	561	481	0 74 à 1 42	
Taureaux.	194	184	0 72 à 1 16	
Veaux.	1631	1421	1 40 à 2 20	
Moutons.	16184	14000	1 36 à 2 06	
Porcs.	6744	6614	0 88 à 1 24	

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	223	151	60 à 72	
Vaches.	25	17	40 à 60	
Moutons.	927	601	73 à 92	
Porcs.	2319	2997	47 à 52	

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2341 du 8 février 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES: Monaco: La visite de l'Impératrice Eugénie, au hangar de M. Santos-Dumont. — Le ballon Santos-Dumont quittant le hangar de la Condamine. — Le ballon planant sur la côte de Monaco. — A la pointe de Monte-Carlo.

Théâtre Illustré: Odéon: Les Noces Corinthiennes. (3^e acte).

Fantaisie de Carnaval: « Monsieur le Satyre », suis-je jolie? (dessin de M. Grégoire).

Turquie d'Asie: Le chemin de fer de Bagdad. — Les anciens moyens de communication: Une caravane.

— Carte du chemin de fer projeté. — Vue d'Anatolie (détroit de Constantinople), tête de ligne. — Vue de Bagdad, point terminus.

Paris: Paris au Bois. (Instantané).

Beaux-Arts: Vénus et Amour, tableau de A. W. Tischbein (Musée de Cassel).

Angleterre: L'Ecole de Cadets de Standhurst. — Le bataillon en grande tenue. — Les cadets et leur colonel.

— Au gymnase. — Au Foot-Ball. — Façade de l'Ecole.

Départements: Nice: S. M. Carnaval XXX.

Hautes-Alpes: Le service des chiens dans les postes de montagne.

Vienna: La Minerve, découverte à Poitiers.

Wurtemberg: Stuttgart: L'incendie du théâtre. — Le Roi de Wurtemberg sur le lieu du sinistre.

Portraits: Pini. — Juan Bay et Georges Brettmayer.

— M. Roume. — L'amiral Marquer.

Nécrologie: Général du Barail. — Dr Ballys. — M. Denormandie.

La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE: Chroniques: Courrier de Paris, par Paul Perrot; Théâtres, par H. Lemaire; L'Algérie, (suite et fin), par Ch. Mainard; Le chemin de fer de Bagdad, par G. Sorbets; L'école des Cadets de Standhurst (Angleterre), par L. de Montarlot; La visite de l'Impératrice Eugénie au hangar de M. Santos-Dumont, à Monaco, par Noël Nozeroy; Les parisiens au Bois, par H. de N. Explication des gravures, Eches, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Les livres nouveaux; Les Sports, par Fernand Fos; Courses, par Archiduc; La Bourse, etc., etc.

SUPPLÉMENT

Musique: Prélude-Berceur, sonnet de M. A. Pinguet, musique de M. G. Mouchet.

Poésie: Deux pièces à dire, par Philippe Maquet. Le Masque d'or, roman, par M. Charles Esquier; etc.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'Hygiène* » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2: 3 fr.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



DÉPÔT: Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

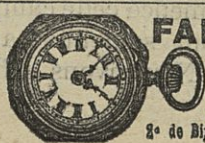
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES

H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs).

Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER
Régulateurs et Chronomètres — Chaines et Sautoirs
Catalogues spéciaux: 1^o de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.
2^o de Bijouterie: Alliances, Bagues, Broches, Dormeuse, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.